

29 Août 2017

La Guyane sort difficilement de 45 jours de mobilisation citoyenne, de revendications et d'attentes. L'arrivée de son nouveau Préfet se fait dans un contexte tendu sur les questions liées aux étrangers. La maîtrise des flux migratoires toujours placée au centre des préoccupations ne se résoudra pas avec la fermeture des guichets administratifs. On a pu le constater l'année dernière, la décision préfectorale de fermer le guichet « asile » n'a rien changé au nombre d'arrivées et a, au contraire, aggravé la durée de traitement des demandes et la précarité des personnes.

Aujourd'hui, quels sont les moyens supplémentaires apportés pour l'accueil et l'hébergement des personnes migrantes ? La Croix-Rouge, la Préfecture et l'OFII restent en sous-effectif malgré les annonces de fin 2016. Sans attendre la rentrée scolaire, le CASNAV est déjà débordé. Les associations ne peuvent plus répondre à toutes les demandes et les consultations des services de santé (hôpital, PMI, etc.) ne désempassent pas. Rien ne change ou pas assez vite.

Nous souhaitons que l'accueil et l'hospitalité restent à l'honneur car ce sont les fondements de notre société.

Parce que quitter son pays est un droit inscrit dans la Déclaration Universelle des droits de l'Homme,

Parce que la question des migrations est au cœur de l'histoire et de la structuration de notre société,

Parce qu'il faut faire taire ces messages de haine qui nous incitent à considérer l'étranger comme une menace par nature.

Ensemble, portons des réflexions et des initiatives alternatives autour des questions des migrations et efforçons nous de remettre la dignité et l'accueil des personnes étrangères au centre des politiques migratoires, par exemple :

- Créer un titre de séjour unique autorisant à travailler, raccourcir les délais de renouvellement des titres de séjour et permettre aux personnes avec récépissés de travailler. La stabilité du titre de séjour est la condition de tout processus d'insertion réussi. Des familles vivent, étudient et travaillent ici mais demeurent dans l'illégalité pendant 10, 20, 30 ans.
- Supprimer toutes les formes d'enfermement spécifiques aux personnes étrangères. En Guyane l'enfermement est « express », majoritairement sans possibilité de se défendre devant un juge, et suivi d'une expulsion absurde vers l'autre rive des fleuves-frontières avec le Brésil et le Surinam. Cette pratique fait augmenter les chiffres mais n'apporte pas de solution.
- Créer des places d'hébergement pour les personnes en demande d'asile en situation précaire.

Nous souhaitons que la réflexion se poursuive avec la population, les élus, les partenaires sociaux et toute personne intéressée par ces enjeux. Créons les lieux d'échanges pour changer notre regard sur l'accueil des personnes étrangères et favoriser le dépassement de nos préjugés.

Signataires :

La Cimade Guyane/ RESF Guyane/ Sud Education Guyane/ D.A.A.C.

Contacts :

guyane@lacimade.org/resf.guyane@gmail.com/sudeducguyane@laposte.net/direction@daacguyane.org